CM 006-05-2015

L'an deux mille quinze le mardi dix-huit mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de mariage de la Mairie, Monsieur Joël Delrue, Maire de la commune présidait la séance.

Etaient présents : MR Joël DELRUE, Mr Youssef FARES, Mme Danielle LEMAITRE, Mr TURBANT Cyril, Mme Nicole REYNAERT, Mme Catherine ALEXANDRE, Mme Sylvie FERET, Mme Audrey BOCHE, Mr Daniel FOURRIER, Mr Pascal VANDERMOLEN, Mme Nadia CASTAIN, Mme Lucie DESAVOYE ;

Etaient absents : Mr Jacques FAUQUEMBERGUE donne pouvoir à Mr Daniel FOURRIER :

Secrétaire de séance : Mr Cyril TURBANT, la séance est ouverte à 20 H 30 Suivant l'ordre du jour :

<u>1°) Suite à l'intervention d'un agent de la société IMWO</u>, Les membres du Conseil ont relevés des incohérences sur l'implantation des lots 10 et 11 (limites séparatives, garages).

La société a pris en considération la volonté des membres du Conseil de prendre en compte le réseau de gaz, de même la probable ligne enterrée électrique existante, également l'obligation de proposer la fibre optique.

L'élargissement des accès à la voirie interne (camion des ordures ménagères.

L'uniformisation avec son environnement proche (Rousses Terres) des équipements d'éclairage public.

Quelques points sur le règlement :

- Inclinaison des toitures ;
- Autorisation de l'ardoise.

2°) Suppression du poste d'animation 1ère Classe

Mme VIVIER est adjoint d'animation 1ère Classe, échelle 4, 5ième échelon avec un indice brut de 349 et un indice majoré de 327 depuis le 01/11/2007.

Les membres du Conseil acceptent la suppression de ce poste, afin de promouvoir cet agent sur un nouveau poste, soir 13 voix pour.

<u>3°) Création d'un poste d'Adjoint animation principal</u>, 2^{ième} Classe, 5^{ième} échelon, avec un indice brut de 356 et un indice majoré de 332, effectif au 06/07/2015, les membres du Conseil acceptent cette création de poste pour Mme Vivier, soit 13 voix pour.

4°) Groupement d'achat FDE

Mr le Maire propose l'adhésion à la FDE pour le groupement d'achet de l'électricité pour tous les éclairages publics ainsi que les bâtiments communaux. Les membres du Conseil reportent cette décision.

5°) Questions diverses

Mr PARMENTIER responsable du Comité des fêtes demande que son chèque de 40 € soit versé sous forme de don pour le repas des aînés, les membres du conseil acceptent cette proposition : 13 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.